

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Deposé / Reçu le

07 SEP. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Ré
Mc
k



23119073

N° d'entreprise : **0410 355 926**

Nom

(en entier) : **Fonds de Pensions Européen Nestlé**

(en abrégé) : **FPEN**

Forme légale : **OFF**

Adresse complète du siège : **Rue de Birmingham 221, 1070 Anderlecht, Belgique**

Objet de l'acte : Démissions & nomination au Conseil d'administration, Démission & nominations au comité de gestion quotidienne et pouvoirs donnés au comité de gestion quotidienne

Extrait du compte-rendu de la réunion de l'Assemblée Générale du 12 juin 2023

(...)

10. Décharges pour l'exercice 2022 et renouvellement des mandats

Sur la base des informations et rapports présentés à ses membres et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale a décidé :

☐ De donner décharge pour leurs mandats au cours de l'exercice 2022 aux membres du Conseil d'Administration comme suit : Nuala Barry, Bruno Chazard, Umberto Cirri, Xavier Ibars, Christian Jacob, Ellen Verloo and Andrew White.

☐ De donner décharge au Commissaire, E&Y, pour l'exercice 2022

☐ De prendre acte de la démission d'Andrew White du Conseil d'Administration

☐ De renouveler les mandats des membres du Conseil d'Administration suivants pour 6 ans : Nuala Barry, Bruno Chazard, Christian Jacob and Xavier Ibars,

☐ De prendre acte de la continuation du mandat d'Umberto Cirri

☐ De nommer les personnes suivantes comme nouveaux membres du Conseil d'Administration pour un mandat de 6 ans : Tanya Brown, Michael Clark et Laurent Nicole.

Il est à noter que, conformément aux statuts mis à jour en 2022, les mandats ont désormais une durée de 6 ans. Les renouvellements formels et les nouvelles nominations sont soumis à l'examen Fit & Proper de la FSMA et seront publiés au Moniteur belge.

(...)

Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 06/07/2023

(...)

3 Gouvernance de NEPF

(...)

Avec la nomination d'un Investment Manager et d'un Benefit Manager, l'idée est de faire en sorte que Roger Carbo et Emilie Paye rejoignent le comité de gestion journalière à partir de la date à laquelle ils ont rejoint NEPF.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Le comité de gestion journalière étant un organe opérationnel de NEPF, les conditions d'honorabilité et de compétence s'appliquent également.

Le Conseil d'administration a confirmé la nomination de Roger Carbo (à partir du 01/06/2023) et d'Emilie Paye (à partir du 04/09/2023) au comité de gestion journalière.

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Jeroen Baeken du comité de gestion journalière à compter du 31/03/2023.

(...)

Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 25/05/2023

(...)

1-

Conformément aux articles 22 et 32.3 des statuts du règlement intérieur de NEPF, le Conseil d'Administration décide que les personnes suivantes :

Mr. Patrick René Yot, domicilié à 1180 Uccle, Belgium,
Mr. Roger Carbo (à partir du 01/06/2023), domicilié à 08014 Barcelona, Spain, et
Mme. Emilie Paye (à partir du 04/09/2023), domiciliée à 5310 Saint Germain, Belgium

étant chargées de la gestion quotidienne de NEPF et faisant partie du comité de direction de NEPF ;

sont autorisés à représenter conjointement le NEPF dans les actes et les décisions de la gestion quotidienne (cf. article 32.3 des statuts de NEPF). Ils agiront conjointement pour les tâches de gestion quotidienne et les deux signatures seront requises pour les actes et les décisions de gestion quotidienne.

2-

Conformément aux articles 22 et 33 des articles des statuts de NEPF, le Conseil d'Administration décide que les personnes suivantes:

Mr. Patrick René Yot, domicilié à 1180 Uccle, Belgique,
Mr. Roger Carbo (à partir du 01/06/2023), domicilié à 08014 Barcelone, Espagne, et
Mme. Emilie Paye (à partir du 04/09/2023), domiciliée à 5310 Saint Germain, Belgique

Sont autorisées avec tout membre du Conseil d'Administration de NEPF (cf. article 33 des statuts de NEPF) à

1.représenter NEPF devant tout service gouvernemental ou non gouvernemental, ministère, bureau, office, institution, entreprise publique ou privée ou toute autre personne physique ou morale et recevoir au nom de NEPF toutes communications et notifications que les organisations ou personnes précitées pourraient envoyer;

2.Agir au nom et pour le compte de NEPF en négociant ou autrement en traitant avec une des organisations ou personnes citées dans le paragraphe précédent dans le cadres des activités et des intérêts de NEPF; et

3.accomplir et effectuer au nom et pour le compte de NEPF toutes les formalités et transactions nécessaires à la maintenance du NEPF, y compris mais sans s'y limiter, la rédaction et le dépôt de documents, le paiement de redevances, de loyers et autres frais, le règlement et l'exécution de contrats de location et plus généralement de prendre toute action y relative au nom de NEPF.

M. Patrick René Yot, M. Roger Carbo ou Mme Emilie Paye et le membre du conseil d'administration agiront conjointement et deux signatures seront nécessaires pour représenter valablement NEPF dans les limites des présents pouvoirs.

Les pouvoirs susmentionnés conférés à Mr. Patrick René Yot, Mr. Roger Carbo et Mme Emilie Paye sont valables jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2024 ou jusqu'à révocation antérieure écrite par le Conseil d'Administration de NEPF.

DONNANT ET ACCORDANT à Mr. Patrick René Yot, Mr. Roger Carbo et Mme Emilie Paye tous pouvoirs et autorisations de faire et d'exécuter de plein droit tous les actes nécessaires ou accessoires à l'exercice des présents pouvoirs, comme s'ils avaient été commis par le soussigné lui-même et comme si celui-ci avaient été

Réservé
au
Moniteur
belge



présent s'il était personnellement présent et par la présente ratifiant et confirmant tout ce que Mr. Patrick René Yot, Mr. Roger Carbo et Mme Emilie Paye accompliront ou feront accomplir comme légalement fait en vertu des ceci présentes.

Mr. Patrick René Yot, Mr. Roger Carbo et Mme Emilie Paye informeront annuellement, et également immédiatement si les circonstances l'exigent, le Conseil et lui feront rapport sur l'exercice des pouvoirs.

Ces pouvoirs sont régis par le droit belge.
(...)

Accordé le 25 mai 2023

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).